

COMMUNE : BAVANS (25550)

MAIRIE DE BAVANS

N°58/2009

30. JUIL 2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 09/07/2009	L'an deux mil neuf le vingt-quatre juillet à dix huit heures
DATE D'AFFICHAGE : 24/07/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26</i>	<i>Etaient présents :</i> RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, DEMANGEON Michel, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine.
OBJET : <i>Carrefour reliant les Hauts de Bavans et le quartier Bel Air</i> <i>Demande de financement Conseil Général</i>	Formant la majorité des membres en exercice. <i>Excusés :</i> PARRAIN Carole a donné procuration à MERAUX Jocelyne, JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, RENOUX Alain a donné procuration à PETIT Betty, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUD Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à CLAUDON Pierre, PERRON Danièle a donné procuration à KNEPPERT Pierre, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MOUHOT Marcel <i>Absente :</i> MIELLE Claudine Madame Monique BONNOT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• S'engage à réaliser et à financer les travaux de réalisation d'un carrefour reliant les Hauts de Bavans et le quartier Bel Air le long de la RD 391 dont le montant s'élève à 263 563,50 € Hors Taxe, soit 315 221,95 TTC

• se prononce sur le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil Général Trottoirs / EP / Signalisation (sur 226 112,77 €)	67 833,83 €
- Subvention Conseil Général Voirie / Couche de roulement (sur 51 731,19 €)	51 731,19 €
- Fonds libres	195 656,93 €



• demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention, compte-tenu de l'urgence des travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 24/07/09
Publiée le 24/07/09
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Radreau